

DESCRIPTION DE FONCTION DU PERSONNEL

CHAUFFEUR CAMION

1. Formation

- Permis de conduire CE
- Certificat CAP valide (formation continue tous les 5 ans)

2. Tâches principales

- Assurer les livraisons avec le camion mis à sa disposition selon le planning défini par le service logistique.
- Maîtrise des différents engins de chantiers (chargement / déchargement);
- Vérifier l'état de fonctionnement du camion et remonter à sa hiérarchie toute anomalie, difficulté ou litige rencontré dans le cours de sa mission.;

3. Expérience

- Age 18 ans minimum.
- Connaissance élémentaire de l'organisation du chantier, des termes techniques et de leur utilisation, des règles et normes d'usage.
- Connaissance des matériaux de construction et du matériel.
- Agents intérimaires autorisés sous couvert qu'ils aient les qualifications adéquates.

4. Aspects Sécurité

- Surveillance santé spécifique : poste de sécurité.
- Respect du code de la route (véhiculer une image positive de la société lors de la conduite sur la route).
- Utiliser le matériel mis à disposition (camions, engins et accessoires de manutention, lot d'arrimage, etc.) dans le respect des règles de sécurité.
- Respecter la législation en vigueur (tachygraphe, ...), ainsi que les procédures de l'entreprise concernant les vérifications avant départ, l'entretien préventif et le nettoyage des véhicules.
- Posséder une forte culture sécurité.
- Risques principaux : accident de la route, risque manutention.
- Pour prévenir les accidents du travail, le chauffeur doit connaître et utiliser les moyens de protection individuels.

5. Attestation

- Permis de conduire.
- CAP valide.
- Sélection médicale en ordre.
- Attestations de compétence délivrée soit par un organisme officiel soit par l'employeur pour le chargement et déchargement des différents engins de chantiers.
- Attestation VCA de base.